



REGLEMENT PARTICULIER

17^{ème} Rallye Régional des Monts de Vaucluse

Coupe de France coefficient 2

17 et 18 mai 2024

ASAC VAUCLUSIEN

Mairie de Velleron
Place du Château
84740 VELLEREON

Tél. : 06 28 54 07 53

Email :

asacvauclusien@orange.fr

TEAM SARRIANNAIS

Chez M. Sébastien PUJADES
141 route du Moulin
84260 SARRIANS

Tél. : 06 10 54 21 17 H.R.

Email :

team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Internet :

www.rallvedesmontsdevaucluse.com



Team Sarriannais

La FFSA a établi un règlement standard applicable à tous les rallyes français. Le 17^{ème} rallye des Monts de Vaucluse est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement précise et complète ce règlement standard. Les articles non cités dans ce règlement sont conformes au règlement standard.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Mardi 2 avril 2024
Ouverture des engagements :	Dès parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 6 mai 2024 minuit
Parution et distribution du road book et vérifications administratives :	Dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 16h00 <i>Lieu : Salle du Foyer Rural, Place du Clos à Mormoiron</i> Vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 14h00 <i>Lieu : Chapiteau parc assistance – Route du Canadel</i>
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 18h00 et vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Vendredi 17 mai 2024 de 15h00 à 20h00 <i>Lieu : Chapiteau parc assistance – Route du Canadel</i>
Vérifications techniques :	Vendredi 17 mai 2024 de 15h15 à 20h30 <i>Lieu : Stade de Mormoiron</i>
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 17 mai 2024 à 15h15 <i>Lieu : Stade de Mormoiron</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 17 mai 2024 à 19h00 <i>Lieu : PC du rallye - Salle Hangar Lamy</i>
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 17 mai 2024 à 21h30 <i>Lieux : PC du rallye, parc de départ et parc d'assistance</i>
Départ du rallye :	<i>Samedi 18 mai 2024 à 8h00</i> <i>Stade de Mormoiron</i>
Arrivée du rallye :	<i>Samedi 18 mai 2024 à 16h38</i> <i>Stade de Mormoiron</i>
Vérifications finales :	Dès l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent <i>Lieux : PC du rallye, parc de départ et parc d'assistance</i>
Remise des prix :	Samedi 18 mai 2024, après l'arrivée du dernier concurrent <i>Lieu : Chapiteau parc d'assistance – route du Canadel</i>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les **17 et 18 mai 2024** le **17^{ème} Rallye régional des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le numéro Visa n°20 et sous le Permis d'Organiser FFSA numéro 237 en date du 21/03/2024.

Comité d'Organisation

Co Présidents : Gilles LARGAUD, Président de l'ASAC Vauclusien

Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Et les membres du Team Sarriannais

Secrétariat du Rallye : Chez Sébastien PUJADES – 141 route du Moulin - 84260 SARRIANS

Téléphone : 06 10 54 21 17 **(H.R.)**

Mail : team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNAIS

Adresse : Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS

Représenté par M. Paul RUBINO – Licence 118002

1.1P. OFFICIELS

Fonctions	Noms	
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme PECOUT Annick	Licence n° 154215
Commissaires sportifs :	M. BONZOM Michel M. POUQUINE Georges	Licence n° 4090 Licence n° 20225
Directeur de Course :	M. BARDIN Yannick	Licence n° 46622
Directeurs de course Adjoints :	M. LACOMBE Paul M. FREVILLE Serge	Licence n° 4854 Licence n° 27121
Directeur délégué à la BBR	M. GAUTHIER Jacques	Licence n° 35196
Directeurs de Course délégués aux ES :	M. ANDREANI François Mme LAPALUS Evelyne	Licence n° 132975 Licence n° 220303
Commissaire Technique responsable :	M. MANGEMATIN Christian	Licence n° 6507
Commissaires Techniques adjoints :	M. CANEL Jean Louis M. FORESTELLO Jean Pierre M. REVERCHON Jean Louis M. ROQUE Joel	Licence n° 50539 Licence n° 11620 Licence n° 6835 Licence n° 3713
Commissaire Technique responsable VHC :	M. BLANC Philippe	Licence n° 38131
Chargé des relations avec les concurrents :	M. HARDY Patrick Mme SCHMIT Laurène Mme FREVILLE Françoise	Licence n° 233379 Licence n° 254101 Licence n° 111194
Classements :	LC CHRONO	
Juges de faits :	A l'exception des membres du collège des commissaires sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.	
Speaker	M. BRAHIC Laurent	

Postes commissaires :

ES 1-3-5 : 11 postes commissaires dont 7 postes de commissaires inter
10 extincteurs – 1 ambulance

ES 2-4-6 : 10 postes commissaires dont 6 postes de commissaires inter
9 extincteurs – 1 ambulance

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17^{ème} Rallye Régional des Monts de Vaucluse compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 – coefficient 2
- Le challenge des rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

Lors de la distribution des Road Book, des vérifications administratives seront proposées aux équipages présentant l'intégralité des documents nécessaires (permis de conduire en cours de validité, licence 2024 et photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture). Dans ce cas, les équipages recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification des voitures de reconnaissance et de course. Elles auront lieu le dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 16h00 à la salle du Hangar Lamy et le vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 14h00 au chapiteau situé au parc d'assistance, route du Canadel à Mormoiron.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 17 mai 2024 de 15h00 à 20h00 au chapiteau situé au parc d'assistance, route du Canadel à Mormoiron.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 17 mai 2024 de 15h15 à 20h15 au stade de Mormoiron.

Les vérifications finales seront effectuées au garage : SILVESTRE AUTO SPORT – 222 route de Carpentras à Mormoiron. Taux de la main d'œuvre : 60 € TTC / heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 17^{ème} rallye régional des Monts de Vaucluse 2024 doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA : www.ffsa-inscriptions.org.

Vous retrouverez le lien en vous rendant sur le site du rallye www.rallyedesmontsdevaucluse.com.

L'engagement sera validé seulement après réception de la feuille d'engagement complétée **EN LIGNE**. Elle devra être ensuite imprimée, signée, **accompagnée des droits d'engagements** et envoyée par la poste au plus tôt le mardi 2 avril 2024 au plus tard le lundi 6 mai 2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TEAM SARRIANNIS - Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes (moderne + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement, infos sur le site www.ffsa-inscriptions.org.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés par des stickers distribués lors des vérifications administratives.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des Monts de Vaucluse 2024 représente un parcours de 139,600 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,780 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 3 – 5 : La Gabelle – 6,930 km (x 3)

ES 2 – 4 – 6 : Saint Jean – 6,330 km (x 3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Dimanche 12 mai 2024 de 9h00 à 18h00 et vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 18h00.

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit, d'après les éditions précédentes et à venir, d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de route | Chasubles Orange |
| - Chronométreurs | Chasubles Bleues |
| - Directeurs d'épreuve | Chasubles Rouges |

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.1P PRIX

Classement	Général	Classe				Pilote Féminine	
		1 à 2	3 à 6	7 à 9	10 et +	1 à 4	5 et +
Partants							
1 ^{er}	250 €	100 €	175 €	350 €	350 €	175 €	350 €
2 ^{ème}	150 €		85 €	175 €	175 €		175 €
3 ^{ème}	100 €			85 €	100 €		100 €
4 ^{ème}					50 €		

Les prix sont cumulables et seront envoyés ultérieurement par la Poste.

10.2P COUPES

Les concurrents primés recevront également une coupe ou un trophée.

10.3P REMISE DES COUPES

La remise des coupes / trophées aura lieu Samedi 18 mai 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au chapiteau du parc d'assistance, route du Canadel à Mormoiron.